

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 12 septembre 2022 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

CONSULTATION PUBLIQUE.

PROJET DE RÈGLEMENT 861-2022

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 861-2022 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle le long de la route Cloutier**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

PROJET DE RÈGLEMENT 862-2022

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 862-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone résidentielle RB-962 située le long de la route Cloutier à même la zone industrielle IA-963**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

PROJET DE RÈGLEMENT 863-2022

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 863-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone industrielle IB-325 située dans la 108^e Rue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 47.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 22-13044

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

7.21 Embauche d'un commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.

- 7.22 Vente d'un terrain et cession d'une servitude dans le parc technologique à Les Ateliers S.M.Q. Industriels inc.
- 8.9 Rapport d'embauche de 3 formateurs pour le centre de ski.
- 8.10 Rapport d'embauche de surveillants-sauveteurs et de moniteurs-aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 22-13045

Séance ordinaire du 15 août 2022

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 22-13046

Adoption du second projet de Règlement numéro 860-2022

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 860-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans la zone RP-307**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 860-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE
RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :**

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 860-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans la zone RP-307**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 861-2022 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle le long de la route Cloutier**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 22-13047

Adoption du Règlement numéro 864-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 864-2022 modifiant le Règlement numéro 91-2003 pourvoyant à la cueillette des déchets solides dans les limites de la Ville de Saint-Georges et le Règlement numéro 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 864-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 22-13048

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 1^{er} septembre 2022, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 774 702,68 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 774 702,68 \$ couvrant la période du 5 août 2022 au 1^{er} septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13049

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ENTREPRISES AXCHEM CANADA LTÉE	46 169,91 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES ENTREPRISES AXCHEM CANADA LTÉE** le contrat pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration pour une période de 12 mois débutant le 15 septembre 2022 pour un montant total de 46 169,91 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 46 169,91 \$ incluant toutes les taxes applicables soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13050

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un canon à neige

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TURBOCRISTAL INC. (HKD SNOWMAKERS)	36 274,61 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TURBOCRISTAL INC. (HKD SNOWMAKERS)** le contrat pour la fourniture d'un canon à neige pour un montant total de 36 274,61 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 36 274,61 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13051

Adjudication du contrat pour l'enlèvement et l'installation de glissières semi-rigides

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC.	36 883,45 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC.** le contrat pour l'enlèvement et l'installation de glissières semi-rigides pour un montant total de 36 883,45 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 10 146,02 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE la somme de 26 737, 43 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le fonds réservé des grands projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13052

Adjudication du contrat pour la location de 2 refroidisseurs portatifs pour tapis glacier

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC.	250 405,20 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC.** le contrat **pour la location de 2 refroidisseurs portatifs pour tapis glacier pour une période de 3 ans pour un montant total de 250 405,20 \$ (83 468,40 \$ annuellement)** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 250 405,20 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13053

Aide financière aux producteurs agricoles pour l'acquisition d'une presse pour les plastiques d'ensilage

ATTENDU : que la collecte mensuelle des plastiques d'ensilage se terminera à la fin de décembre 2022;

ATTENDU : qu'à compter de janvier 2023, les producteurs agricoles auront la responsabilité d'aller les porter à l'un des points de dépôts sur le territoire en utilisant les sacs Agrirécup;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ à chaque producteur qui sera équipé d'un pressoir destiné à compacter en ballot les pellicules d'ensilage qui aura fait inspecter et valider son équipement par un représentant de la Ville, et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13054

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Écocamionnage

ATTENDU : que la Ville a acquis un véhicule électrique à basse vitesse 15 kw de marque MAX-EV, modèle LSV/NEV pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : que la Ville est admissible au programme Écocamionnage mis en place par le ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Claude Poulin, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière pour l'acquisition d'une technologie dans le cadre du programme Écocamionnage auprès du ministère des Transports du Québec et tout autre documents utiles ou nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13055

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet – Soutien (PAVL) 2021-2024

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU : que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU : que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU : que M. Alain Roy, ing. directeur des Services techniques représente la Ville auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Georges autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13056

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 147^e Rue et de la 22^e Avenue par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. désire prolonger la 147^e Rue et la 22^e Avenue sur une longueur d'environ 330 mètres afin d'y construire 99 logements, soit 6 habitations multifamiliales de 6 logements, 6 habitations multifamiliales de 8 logements et 3 habitations unifamiliales en rangée de 5 logements chacun et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Quartier Urbain inc. dans la 147^e Rue et la 22^e Avenue, sur une longueur d'environ 330 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-13057

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 147^e Rue et 22^e Avenue par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux dans la 147^e Rue et 22^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Quartier Urbain inc. d'une longueur d'environ 330 mètres dans la 147^e Rue et la 22^e Avenue, dossier numéro 158140033 daté du 21 juin 2022 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation (MELCC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13058

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Quartier Urbain inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 147^e Rue et la 22^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. demande un prolongement des services municipaux de la 147^e Rue et la 22^e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Quartier Urbain inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 147^e Rue et la 22^e Avenue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13059

Demande de dérogation mineure pour le 370-380, 122^e Rue

ATTENDU : la demande du propriétaire du 370-380, 122^e Rue qui désire aménager un stationnement avec davantage de cases sur l'immeuble voisin dont il est également propriétaire;

ATTENDU : que pour ce faire, la profondeur du lot 2 996 003 doit être modifiée à 11,63 m au lieu de 14,42 m;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : qu'une période de consultation s'est tenue du 25 août 2022 au 9 septembre 2022 et que nous n'avons reçu aucun commentaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 370-380, 122^e Rue:

Modifier la profondeur du terrain à 11,63 m au lieu de 14,42 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13060

Embauche de deux apprentis mécaniciens pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Samuel Duval, régisseur – Entretien parcs et plein air, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche de deux apprentis mécaniciens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de MM. Daniel Leblond et Anthony Poirier à titre d'apprentis mécaniciens selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13061

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Steeve Gilbert;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Steeve Gilbert à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13062

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Samuel Duval, régisseur – Entretien parcs et plein air, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Anthony Poirier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Anthony Poirier à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13063

Embauche d'une technicienne en urbanisme au Service de l'urbanisme

ATTENDU : le besoin d'embaucher une technicienne en urbanisme au Service de l'urbanisme;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service d'urbanisme, de M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH – Dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Maryse Côté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Maryse Côté à titre de technicienne en urbanisme au Service de l'urbanisme selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, classe 4, échelon 5, et ce, à compter du 26 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13064

Embauche d'une technicienne à la paie au Service des finances

ATTENDU : le besoin d'embaucher une technicienne à la paie au Service des finances en prévision du départ d'une employée à la retraite;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances et de M. Claude Poulin, directeur général à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Caroline Gilbert;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Caroline Gilbert à titre de technicienne à la paie au Service des finances selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, classe 4, échelon 9, et ce, à compter du 13 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13065

Embauche d'un régisseur – Ski et plein air (saison 2022-2023) pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un régisseur – Ski et plein air pour le Service des loisirs et de la culture pour le remplacement de Mme Line Turgeon;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'embaucher M. Jean-Marie Dionne;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Jean-Marie Dionne à titre de régisseur – Ski et plein air (saison 2022-2023) pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues dans la politique des employés-cadres de la Ville, classe 2 – échelon 11, et ce, à compter du 19 septembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13066

Départ à la retraite d'un pompier au Service de sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Dany Mercier, pompier au Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Dany Mercier, à titre de pompier au Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 17 août 2022 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13067

Démission d'une coordonnatrice – Camp de jour et jeunesse au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue le 18 août 2022 de Mme Emmanuelle Quirion à titre de coordonnatrice – Camp de jour et jeunesse au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Emmanuelle Quirion à titre de coordonnatrice – Camp de jour et jeunesse au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2022 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13068

Embauche d'un commis de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de commis de restaurant au Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à l'embauche de M. Sébastien Beaulieu;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Sébastien Beaulieu à titre de commis de restaurant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13069

Vente d'un terrain et cession d'une servitude dans le parc technologique à Les Ateliers S.M.Q. Industriels inc.

ATTENDU : la demande de Les Ateliers S.M.Q. Industriels inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc technologique, soit le lot numéro 6 511 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

ATTENDU : la nécessité d'accorder une servitude d'écoulement des eaux pluviales à l'acheteur sur une partie du lot 6 396 195 dudit cadastre demeurant la propriété de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à Les Ateliers S.M.Q. Industriels inc. au prix de 8,00 \$/mètre carré plus toutes les taxes applicables un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 511 442 dudit cadastre.

QUE ce conseil accepte de céder une servitude d'écoulement des eaux pluviales à l'acheteur sur une partie dudit lot 6 396 195.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'août est déposé au conseil.

MISE À JOUR D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Une mise à jour d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil est déposée au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET DE MONITEURS-AQUATIQUES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de surveillants-sauveteurs et de moniteurs-aquatiques pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU BAR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une préposée au bar pour la période du 14 septembre 2022 au 10 août 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 CAISSIÈRES À LA POLYVALENTE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 caissières à la polyvalente pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 RESPONSABLES À LA POLYVALENTE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 responsables à la polyvalente pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche d'un responsable pour le centre de ski pour la période du 5 septembre 2022 au 31 décembre 2022 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE AU PARC DES SEPT-CHUTES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une responsable au parc des Sept-Chutes pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 3 septembre 2022 au 31 juillet 2023 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 FORMATEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 3 formateurs pour le centre de ski pour la période du 9 septembre 2022 au 31 décembre 2022 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET DE MONITEURS-AQUATIQUES
POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de surveillants-sauveteurs et de moniteurs-aquatiques pour la période du 6 septembre 2022 au 31 mai 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont l'inauguration de l'espace Carpe Diem ainsi que sur l'Ordre du Mérite georgien et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Manon Bougie sur le Comité à ta santé, par messieurs les conseillers Serge Thomassin et Jean Perron sur le Comité des loisirs et de la culture, sur le Comité de la sécurité publique de la MRC et sur le Comité de circulation, par madame la conseillère Esther Fortin sur le Comité des loisirs et de la culture et sur le Tennis de Beauce, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le Comité d'investissement commun du CEB et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de Destination Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 35, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
